



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2017**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, M. DAVID Jean-Pierre, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M. FOLLAIN Alfred, Mme TABUR Caroline, M. DRIEU Jean-Luc, M. CHÉRON Pierre, Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane, M. LESGUILLIER Daniel.

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme TURCK Catherine (pouvoir à M. BRIÈRE Alain).

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HARIVEL Rémi
Mme GALIAZZO Odile.

ABSENT :

M. CHAPDELAINE Ludovic.

Secrétaire de séance : M. CHARLOT Christian.

Ouverture de la séance à 19 h 03.

1 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2017

Accord à l'unanimité.

Séance suspendue à 19 h 09 lors de la présentation de l'étude objet du 2^e point à l'ordre du jour et reprise de la séance à 19 heures 37.

2 - Étude de marché pour le pôle culturel

Acquisition par la commune de l'ancien cinéma l'Estival en juillet 2013. A la demande de Monsieur le Maire, Alain BRIÈRE, l'Estival a fait l'objet d'une étude sur son devenir confiée à Madame Florence GRANDET, adjointe en charge de la culture et Monsieur Sylvain ÉVARISTE, chargé de mission animation.

Il en ressort :

- le principe d'un pôle culturel à dominante cinéma ET spectacle ;
- la réalisation d'une étude de marché pour un montant de 10 800,00 € T.T.C., confiée à la Société CINÉCONSEIL ;
- une assistance à maîtrise d'ouvrage avec un architecte scénographique.

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Sylvain ÉVARISTE pour le travail de qualité réalisé.

3 – Cession du terrain d'emprise du camping municipal Docteur Lemonnier

Le conseil municipal confirme l'intéressement négocié par Monsieur le Maire concernant la location précaire du camping pour 2017 à hauteur de 8 000 € + 3 % au-delà d'un seuil de chiffre d'affaires annuel de 100 000 €.

Adopté par 13 voix pour et 3 voix contre

4 - Questions diverses

- a) Suite à la fermeture programmée d'une classe à l'école Éric Tabarly, à la rentrée de septembre 2017, une réflexion commune, ayant pour objet son maintien, va être conduite avec les élus de Carolles.
- b) Le permis d'aménager du lotissement "*Résidence Les Rives du Thar*" va être déposé.
- c) Le dépôt du permis d'aménager du lotissement "*Résidence Les Hauts de Bouillon*" est prévu en avril 2017.
- d) Le permis d'aménager du "*CAMPING DE JULLOUVILLE LES PINS*" est déposé.

La séance est levée à 20 heures 08.

Christian CHARLOT